

notamment l'homicide, le viol, le vol avec violence, l'attentat à la bombe et d'autres activités. Deux mois après l'adoption de cette ligne dure qui consistait à exécuter tous les coupables de crimes, la criminalité a atteint son plus bas niveau depuis des années, diminuant de 46.7 p. 100 le premier mois et de 11.5 p. 100 le mois suivant.

La peine de mort à un effet dissuasif. Tout le monde veut vivre. Très peu de gens veulent mourir. La mort est certainement une forme de dissuasion. C'est d'autant plus vrai lorsqu'un homme qui a commis une série de crimes est exécuté. Il ne commettra plus d'autres crimes. Si Clifford Olson avait été exécuté après avoir assassiné sa première victime, Christine Anne Weller, dix braves jeunes gens vivraient encore aujourd'hui, mais il n'a pas été exécuté.

Je voudrais vous citer certaines observations que renferment de très nombreuses lettres que j'ai reçues d'un peu partout au Canada. L'une d'entre elles porte sur la dernière question que je voudrais soulever. Les gens réclament l'adoption du projet de loi à l'étude. Au cours de la dernière session, j'ai déposé plus de 10,000 pétitions de Canadiens d'un bout à l'autre du pays réclamant l'exécution de Clifford Robert Olson. La peine qu'il a reçue est insuffisante. Voici certaines observations. Une personne déclare dans sa lettre: «Il serait peut-être bon de laisser Olson se mêler aux autres détenus». Vous savez ce qui se passerait alors, monsieur le Président? Pourquoi l'État devrait-il laisser des criminels accomplir son devoir? Voici d'autres observations relevées: «Pourquoi le contribuable devrait-il le protéger? Ses victimes n'ont jamais reçu aucune protection dans une société où l'on estimait qu'elles n'en avaient pas besoin. Eh bien, ces enfants pourrissent dans leurs tombes. La justice est une farce au Canada. La prison à vie, c'est une véritable farce. Cinq ans après, ces meurtriers sont en liberté. Le meurtrier n'a plus rien d'humain et devrait être traité de la même façon qu'un chien enragé».

Quatrièmement, l'exécution a effectivement un effet dissuasif ailleurs. J'ai donné l'exemple de la Chine. De par la loi, en vertu de la sentence rendue contre Olson, il ne pourra demander une libération conditionnelle qu'après avoir purgé au moins 25 ans de sa peine. Le juge a recommandé qu'elle lui soit refusée alors, mais il se passe des choses bien étranges chez nous. Olson s'est déjà échappé d'un pénitencier à sécurité maximale. Il peut récidiver. S'il est exécuté, il ne s'échappera plus ni ne tuera d'autres garçons ou filles. Que se passera-t-il s'il s'évade? Je ne voudrais pas porter le poids de la mort d'autres enfants ni de ceux qu'il a déjà tués. Cet homme doit être exécuté.

D'aucuns m'ont dit qu'ils ne croyaient pas à la peine capitale, car un innocent pourrait être exécuté. Cependant, dans le cas de Clifford Robert Olson, il n'y a pas de doute possible.

En terminant, je voudrais vous faire part d'une observation que j'ai entendue je ne sais plus trop où au Canada. Selon la personne en question «cet homme continue de tourner en dérision notre régime judiciaire. Il fait encore les manchettes, car nous sommes obsédés par l'argent qui lui a été versé pour indiquer l'endroit où ses victimes étaient enterrées, alors que les fantômes de ses victimes réclament à nos oreilles indifférentes que justice soit faite». Cette personne ajoute: «J'espère que ces fantômes continueront de crier à l'injustice. J'espère qu'ils crieront si forts qu'ils nous feront sortir de notre égoïsme pour

Exécution des auteurs de meurtres multiples—Loi

réparer les injustices dont les enfants de nos voisins ont déjà été les victimes».

Je n'ai absolument aucune hésitation à proposer que ce projet de loi soit lu pour la 2^e fois et que Clifford Robert Olson soit exécuté.

[Français]

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, le député de Bow River (Mr. Taylor) soulève une question très importante aujourd'hui. Mais ce projet de loi C-209 concernant l'exécution des auteurs de meurtres multiples, à mon avis, ne touche qu'une partie du problème. Je crois qu'il faudrait en élargir le cadre.

Ce que je ne comprends pas, c'est que nos commettants en ont fait une question de priorité et le gouvernement d'en face ne fait preuve d'aucun leadership sur la question de la peine de mort. En 1979, quand j'ai été élue, un des premiers gestes que j'ai posés dans un de mes envois collectifs, j'ai posé la question à mes commettants: Êtes-vous d'accord sur le retour à la peine capitale? Quatre-vingt-cinq pour cent d'entre eux ont répondu oui. C'est là l'opinion de mes commettants en 1979 qui étaient pour le retour à la peine capitale. Je reçois toutes les semaines des lettres qui me parviennent d'un bout à l'autre du pays m'exprimant le point de vue des gens. Dans neuf sur dix de ces lettres, on voudrait le retour à la peine de mort.

Sur le plan de la tragédie humaine, on oublie souvent qui sont les vraies victimes. C'est non seulement celui qui est tué, qui est lésé dans ses droits, mais tous ceux qui l'entourent, tous ceux qui l'aiment: le père, la mère, le fils, la fille, les frères, les sœurs ainsi que l'épouse qui doivent vivre des situations très angoissantes et même traumatisantes.

● (1720)

Le problème majeur se situe au niveau de l'application de la loi. Si nos institutions ne trouvent pas les moyens de garder les détenus dans des endroits sûrs, si les détenus continuent à s'échapper, notre régime correctionnel doit être révisé. Combien de fois on lit dans les journaux que les détenus sur libération conditionnelle ont récidivé! Ils se sont livrés à des actes de violence et même meurtriers. Le gouvernement devrait avoir le courage, premièrement, de soumettre la question de la peine capitale au vote libre de la Chambre, deuxièmement, de réviser notre régime de libération conditionnelle.

Monsieur le Président, je sais que d'autres collègues veulent prendre la parole, mais, en terminant mes observations, je pourrais, peut-être, suggérer d'étudier la possibilité de faire un référendum de la nation sur la question de la peine capitale. J'ai souvent l'impression des députés à la Chambre qui disent: Oui, mes commettants veulent la peine capitale, mais moi, je suis contre. Sommes-nous ici pour représenter nos commettants? Personnellement, je voterais pour le retour à la peine capitale pour un meurtre au premier degré.

[Traduction]

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet du projet de loi C-209 inscrit au nom du député de Bow River (M. Taylor). La peine capitale est une question délicate qui suscite des réactions émotives, mais il faut bien reconnaître, comme l'a fait le solliciteur général (M. MacKay), qu'il faut aborder ce sujet de façon raisonnée au lieu de nous laisser prendre par nos sentiments. Je suis contre la peine capitale par principe. Je ne